



ASSOCIATION DU NOTARIAT FRANCOPHONE

Lettre d'information

N° 34
DÉCEMBRE 2018



02 éditorial
AGISSONS TOUS ENSEMBLE !
du secrétaire général de l'ANF
Abdoulaye Harissou

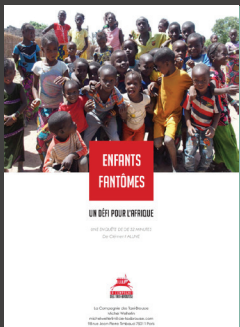
03 événement
**PARTICIPATION AU 17^e SOMMET
DE LA FRANCOPHONIE**

04 événement
**DÉBAT AU PARLEMENT EUROPÉEN
SUR LES ENFANTS FANTÔMES**

06 ACTUALITÉS

08 VIE DES CHAMBRES

12 entretien avec...
GUILLAUME PITRON
auteur de la « La guerre
des métaux rares »



*De haut en bas, de gauche
à droite: XVII^e sommet de la Francophonie,
Projection du documentaire « Les enfants
fantômes », Thierry Cornillet, Notaires togolais
en formation dans le Calvados, Guillaume Pitron*

Agissons tous ensemble !



Abdoulaye Harissou
Secrétaire général de l'ANF

La Lettre d'information de l'ANF est éditée par l'Association du notariat francophone

60 bd de La Tour Maubourg
75007 Paris
www.notariat-francophone.org
contact : francophonie@notaires.fr

Directeur de la publication

LAURENT DEJOIE
Président de l'ANF

Responsable éditoriale

ANNE-MARIE CORDELLE
01 44 90 30 00
anne-marie.cordelle.csn@notaires.fr

Rédaction en chef déléguée

ALAIN GRUMBERG
grumberg@futuringpress.com

FUTURING PRESS

63 T Avenue Édouard-Vaillant
92100 Boulogne-Billancourt
www.futuringpress.com

Photographies

FUTURING PRESS,
ANF

Maquette

Jean-Sien Kin

Coordination d'impression

Pro Image COPYNUMERIK
15 avenue du Général-Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

L'ANF A 27 ANS, et malgré son jeune âge, elle a largement atteint les objectifs qu'elle s'est fixés dans tous les domaines :

- La formation, priorité des priorités, a connu un succès éclatant : séminaires, colloques, universités annuelles du notariat africain, master I & II de notariat à l'université Moumini de Niamey ;

- Des actions de lobbying efficaces, notamment dans le domaine du droit des affaires, ont permis de déjouer plusieurs obstacles levés contre le notariat et à la RDC d'adopter notre modèle ;
- Le rôle social affirmé et reconnu du notariat dans le foncier, avec le titrement qui l'a consacré comme expert pour les États et les organisations internationales, a été parachevé par l'état civil des enfants dont le summum a été atteint avec la parution du livre « Les enfants fantômes ».

Concurrence — Ces avancées ne doivent pas nous faire perdre de vue les dangers qui guettent notre profession : le marché mondial du droit n'est pas extensible à l'infini ce qui a provoqué l'intérêt grandissant, et parfois l'agressivité, de certaines professions sœurs envers le notariat, plus organisé et plus compétent. Nous assistons, par exemple, à la résurgence des actes d'avocats et autres en Afrique de l'Ouest et dans certains pays francophones européens et américains .

Vigilance vis-à-vis des nouvelles technologies — Le progrès fulgurant des nouvelles technologies de l'information révolutionne les relations contractuelles entre les personnes physiques et morales dans le monde. Transfrontalières, innovantes, rapides, moins coûteuses et plus sécurisantes, elles menacent les tiers de confiance dans les transactions de toutes sortes : financières, commerciales, immobilières, etc... C'est le cas de la blockchain qui, sécurisant et accélérant les transactions par la biométrie de manière optimale, peut être un véritable danger pour le notariat.

Par conséquent... — Je lance cet appel aux membres de l'ANF : « Réveillons-nous et mettons-nous ensemble en ordre de marche pour reprendre notre rôle de soldat du notariat; passons à l'offensive, faisons du notariat francophone la tête de proue de ce combat ! ». Pour cela, tous les pays membres de l'ANF doivent activement participer aux réflexions et aux activités pratiques de l'ANF sur le terrain. Les associations de défense du droit continental et du civil law doivent aussi s'associer à ce combat qui s'annonce âpre et difficile.

Je souhaite à tous, une bonne et heureuse année 2019.

événement

Participation de l'ANF au 17^e sommet de la Francophonie



La Rwandaise Louise Mushikiwabo
élu secrétaire générale de l'OIF

PLUSIEURS DIZAINES DE CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT membres de la francophonie ont participé au 17^e sommet qui s'est tenu les 11 et 12 octobre 2018 à Érevan en Arménie.

Ils ont élu Louise Mushikiwabo, jusque là ministre des Affaires étrangères du Rwanda, au poste de secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie.

L'ANF était représentée par Abdoulaye Harissou et François Grimaldi, respectivement secrétaire général et trésorier. Ils ont assisté aux travaux du Forum économique, en présence du président de la République d'Arménie, Armen Sarkissian, et de la secrétaire générale de la Francophonie sortante, Michaëlle Jean. Abdoulaye Harissou a été interviewé par RFI sur l'action menée par l'ANF sur la problématique des enfants sans état civil. À Érevan, la Gambie, l'Irlande, Malte, et l'État de Louisiane ont accédé au statut de membres observateurs.

Le 18^e sommet se tiendra en 2020 en Tunisie. La francophonie célébrera son 50^e anniversaire.

Publication sur la Francophonie



Le Conseil économique, social et environnemental (CESE), 3^e Assemblée de la République française, a publié un rapport intitulé : « Le rôle de la France dans une francophonie dynamique ».

L'avis de 126 pages publié par le CESE comporte deux grandes parties. L'une porte sur les enjeux et l'autre sur les vecteurs de la francophonie. Le document dont

le rapporteur est Marie-Béatrice Levaux¹ traite des multiples facettes de la francophonie : du succès mondial du français, langue étrangère, de la jeunesse des pays africains, de l'importance des courants d'échanges économiques francophones ou de l'influence de la langue française sur internet. Le président de l'ANF Laurent Dejoie, a été interviewé sur la francophonie juridique. Le rapport évoque aussi la diplomatie multilatérale, notamment la Charte de la francophonie qui proumet les objectifs du développement durable, et notamment celui de l'accès à l'éducation pour toutes et tous.

EN SAVOIR PLUS :

www.lecese.fr/travaux-publies/le-role-de-la-france-dans-une-francophonie-dynamique

1. Conseillère du CESE et présidente de la Fédération des Particuliers-Employeurs de France (FEPEM) et de de la Fédération Européenne des Emplois de la Famille (EFFE).

événement

Débat au Parlement européen sur les enfants fantômes

Une conférence sur l'état civil des enfants a eu lieu le 28 novembre 2018 au Parlement européen à l'invitation de Thierry Cornillet, député européen. Sept experts, parmi lesquels Laurent Dejoie et Abdoulaye Harissou, respectivement président et secrétaire général de l'ANF, ont participé aux débats précédés de la projection du documentaire « Enfants fantômes : un défi pour l'Afrique ».



Garantir les droits des enfants sans identité

Un large consensus s'est exprimé sur la nécessité de poursuivre les actions d'enregistrement des enfants à la naissance. La reconnaissance de leurs droits à l'identité et à la nationalité est la seule voie pour en faire des citoyens qui pourront, non seulement accéder à l'éducation et à la santé, mais aussi participer pleinement à la vie économique et politique de leur pays.

- Stéphane Lopez, ambassadeur, représentant de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) auprès de l'Union européenne a rappelé les initiatives prises par l'OIF pour assurer des processus électoraux démocratiques.
- Christine Lundberg, experte de la coopération au développement à la Commission européenne de l'Union européenne a souligné le soutien apporté à plusieurs pays d'Afrique pour améliorer leur état civil.
- Paul Zubeil, conseiller du Fonds des Nations

événement

unies pour la population a précisé comment son organisation renforce les capacités des fonctionnaires chargés des registres d'état civil et des statistiques vitales.

- Ann Avril, directrice générale adjointe d'UNICEF France est revenue sur les campagnes déployées dans le monde par le Fonds des Nations unies pour l'enfance.

Poursuivre l'enregistrement

Tous les experts ont souligné l'importance de poursuivre et d'amplifier les actions d'enregistrement des enfants à la naissance. Laurent Dejoie a souligné tout l'intérêt « de sensibiliser et d'impliquer les députés européens, notamment francophones ». Abdoulaye Harissou a défendu l'idée d'une organisation panafricaine spécialisée dans l'état civil.

Outils numériques

Les nouvelles technologies (informatique, téléphonie...) ouvrent des perspectives prometteuses, notamment le code à bulles développé au Burkina Faso par iCivil. Son fondateur, Adama Sawadogo, a d'ailleurs expliqué que son invention intéressait d'autres pays. Enfin, tous les intervenants ont reconnu que l'implication plus forte des organisations internationales dans la sensibilisation à l'état civil des populations et des responsables politiques est nécessaire.



Interview de Thierry Cornillet, député européen, membre de la commission des Affaires économiques et monétaires et de la commission du Développement.

Pourquoi avoir organisé cette conférence au Parlement européen ?

THIERRY CORNILLET : Je suis très marqué par le caractère humain qui s'attache à ces centaines de millions d'enfants qui n'existent pas juridiquement dans le monde. Du coup, ils ont des difficultés pour aller à l'école, pour trouver du travail ; ils sont les proies des milices ou des pègres. Je veux apporter mon soutien. L'état civil est un problème régalien qui intéresse, au premier rang, les chefs d'État des pays concernés, mais nous pouvons inciter l'Union européenne à les accompagner dans leur mutation. Les nouvelles technologies offrent des solutions. La question des enfants fantômes n'est pas insurmontable. La pauvreté et les enjeux sanitaires ne se résoudront pas d'un coup de baguette magique. En revanche, l'état civil peut se résoudre en se fixant des délais.

Avez-vous pris d'autres initiatives ?

THIERRY CORNILLET : J'ai commencé à sensibiliser d'autres élus :

- Je suis intervenu sur la question des enfants fantômes lors de la 36^e session de l'Assemblée parlementaire paritaire Afrique-Caraïbes-Pacifique-Union européenne qui s'est tenue du 3 au 5 décembre 2018 à Cotonou au Bénin.
- De même, en tant que président-fondateur de l'Association internationale des régions francophones, j'ai sensibilisé mes confrères sur la situation des enfants sans identité lors de notre assemblée générale le 15 décembre à Dakar. Les régions ont un rôle à jouer.

Projections du film sur les enfants fantômes



Le documentaire « Enfants fantômes : un défi pour l'Afrique » a été l'objet de plusieurs diffusions en France et d'un événement en Côte d'Ivoire.

L'ANF invitée au Forum «Land of African Business» — Une délégation de l'ANF conduite par son secrétaire général, Abdoulaye Harissou, a participé au Forum « Land of African Business » (LAB) à la Chambre de commerce et d'industrie d'Abidjan, du 3 au 5 octobre 2018. Le thème de cette 4^e édition était : « L'Afrique, futur royaume de l'innovation ».



Le documentaire sur les enfants fantômes a été diffusé en présence de nombreuses personnalités ivoiriennes et internationales. S'en est suivi un débat animé par Éric Bazin, fondateur du LAB, avec les représentants des ministres ivoiriens de la Famille et de l'Intérieur, Michel Welterlin, producteur du film, un responsable de l'Organisation internationale de la francophonie, Adama Sawadogo, PDG d'iCivil, et Abdoulaye Harissou. Les échanges avec le public (membres d'ONG et de la société civile, d'étudiants des écoles de commerce) ont été très riches.

Diffusion en France — Le secrétaire général permanent de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Jacques Krabal, député de l'Aisne (département français du Nord), a saisi l'occasion de la Journée internationale de l'enfant, le 20 novembre 2018, pour organiser une projection du documentaire au cinéma de Villers-Cotterêts. Cent trente lycéens et collégiens étaient présents. Ils ont manifesté un vif intérêt pour le film. Le soir, Jacques Krabal a organisé une autre projection à Château-Thierry en présence du producteur, Michel Welterlin, d'Adama Sawadogo et de Michèle Vianney, présidente de l'association Regards sur femmes.



Université du notariat à Madagascar

La 13^e université du notariat africain a eu lieu à Antananarivo du 8 au 12 avril 2018 autour de la thématique : « Le droit, le notariat et la mondialisation : quelles perspectives ? ». Elle a réuni environ 70 participants (Algérie, Comores, Côte d'Ivoire, Maurice, Mali, Niger, Sénégal, Togo, etc.). Les échanges ont porté sur les conséquences personnelles et patrimoniales (mariages, successions...) de la mobilité des familles dans le monde ; ont en particulier été évoquées les situations où le notaire est conduit à appliquer des législations étrangères.



Notaires togolais en formation dans le Calvados

Onze notaires togolais ont participé à deux jours de formation mi-septembre 2018 à Cabourg dans le cadre de la convention de jumelage qui lie la Chambre nationale des notaires du Togo à la Chambre des notaires de la Cour d'appel de Caen.

La délégation togolaise était conduite par Koffi Tsolenyanu, président du notariat togolais.

- La 1^{re} journée du programme a porté sur les institutions notariales et le rôle de la chambre des notaires ; l'articulation juridique de l'authenticité de l'acte sous signature électronique ; les relations du notaire avec les collectivités locales.
- Le lendemain, les notaires togolais ont été accueillis dans plusieurs études du Calvados et ont ainsi pu participer aux rendez-vous et découvrir la signature électronique.

Pour Jacques Desvages, président de la Chambre des notaires de la Cour d'appel de Caen, « cette coopération transfrontière a permis à nos confrères de se familiariser avec le fonctionnement de nos instances et de nos méthodes de travail ».



Jumelage franco-suisse

La convention a été signée par acte authentique électronique. Pascal Rault et Jérôme Fer, respectivement président de la Chambre interdépartementale des notaires de Franche-Comté et président de la Chambre des notaires du canton de Neuchâtel, ont signé une convention de jumelage le 29 août 2018 par acte authentique électronique. Il a été signé sur la rivièrre du Doubs, frontière naturelle entre les deux pays. L'accord comprend la consolidation et le renforcement de la coopération entre notaires. De nombreux Français et Suisses vivent de part et d'autre de la frontière et sollicitent l'expertise des notaires pour des successions, des transactions immobilières, des questions fiscales. La convention prévoit aussi des formations communes, des échanges d'informations et une volonté de se rapprocher d'autres notariats dans le monde.

Partenariat avec l'Institut français des relations internationales

Dans le cadre du partenariat signé, en 2015, entre d'une part, l'Institut français des relations internationales (IFRI) et, d'autre part, l'ANF et le Conseil supérieur du notariat français (CSN), l'IFRI a notamment produit en 2017 une note sur « L'épargne des classes moyennes au Cameroun ». En prolongement, un séminaire conjoint a été organisé à l'IFRI sur le thème : « Épargne et classes moyennes en Afrique subsaharienne », le 29 octobre 2018. Cette conférence a croisé les analyses de chercheurs sur les pratiques d'épargne des classes moyennes africaines et les réflexions d'acteurs financiers mettant en place des outils afin d'adapter leurs services aux situations et pratiques de ces ménages.

BELGIQUE

Une réflexion sur l'avenir des professions juridiques est en cours

Modernisation des professions juridiques

Le ministre de la Justice belge a demandé à des experts issus des différentes professions du droit (avocats, notaires, huissiers et juristes d'entreprises) d'établir un rapport sur les perspectives d'avenir de ces professions. Les deux experts chargés de l'élaboration d'un plan relatif à la modernisation de la profession de notaire ont remis leur rapport au ministre. Le rapport peut être consulté sur le site web du ministre de la Justice belge (www.koengeens.be). Le rapport a également été communiqué à la Chambre nationale des notaires ainsi qu'à FEDNOT, qui ont engagé une consultation avec leurs membres. Un avis a été transmis au ministre de la Justice fin septembre. L'analyse des rapports sur les professions juridiques a entre-temps conduit à des discussions avec le ministre belge de la Justice, qui souhaiterait encore concrétiser certaines propositions avant la fin de la législature (mai 2019).

Création de l'Autorité de protection des données.

Depuis le 25 mai 2018, l'Autorité de protection des données succède à la Commission de la protection de la vie privée.

Les notaires, en tant que responsables de nombreux traitements de données à caractère personnel, collaborent directement ou indirectement avec la nouvelle Autorité. FEDNOT a mis en place le service du Data Protection Officer (DPO) mutualisé pour le notariat. Le DPO mutualisé remplit plusieurs missions :

- Il aide les notaires belges dans leur obligation de désigner un DPO en tant qu'autorité publique² ;
- Il assure la prise en charge centralisée des tâches à accomplir et la mise en place des processus harmonisés pour la profession notariale.
- Il sert de contact unique du notariat avec l'Autorité de protection des données et pour les citoyens.

SÉNÉGAL

Une femme a été élue à la tête du notariat. Un accord avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC) du Sénégal a été signé

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la Chambre des notaires du Sénégal (CDNS) a eu lieu le 30 mai 2018 pour procéder à l'élection du bureau 2018-2020. Une femme, Aïssatou Sow Badiane, a été élue présidente.

Accord historique avec la Caisse des dépôts
L'accord signé le 10 février 2018 entre la CDNS et la

Caisse des dépôts et consignations (CDC) du Sénégal vise à renforcer la coopération entre les deux institutions afin qu'elles puissent mieux remplir leur rôle de service public.

Aux termes de l'accord, le notariat sénégalais s'engage notamment à faire de la CDC le dépositaire des fonds détenus par les notaires. Le partenariat prévoit également :

vie des chambres

- Les modalités de gestion des comptes des notaires domiciliés à la CDC.
- L'accompagnement pour la formation initiale et continue des notaires, stagiaires et collaborateurs.
- Un soutien à l'installation des notaires individuels ou associés.
- La volonté commune de contribuer à des actions destinées à promouvoir le notariat et la CDC.

Ateliers —

Dans le cadre de la formation interne, la Chambre des notaires a organisé le 28 juillet 2018 un atelier sur la déontologie notariale.

Le notariat sénégalais a, par ailleurs, participé le 12 septembre 2018 à l'atelier d'échanges sur la « lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ».

POLOGNE

Élections dans les Chambres régionales et au Conseil national. Mariusz Bialecki a été réélu en tant que président.

DES NOUVELLES ÉLECTIONS ont été organisées en 2018 afin d'élire les conseils des 11 Chambres des notaires et le Conseil national du notariat (KRN). Chaque Chambre élit un membre délégué pour le KRN. Ses membres élisent parmi eux leur président, deux vice-présidents, le trésorier, le secrétaire et le chargé disciplinaire. Mariusz Bialecki, notaire à Varsovie, a été réélu à la fonction de président du KRN.

Données personnelles — L'entrée en vigueur du règlement du Règlement général sur la protection des données dans l'Union européenne (UE 2016/679) qui concerne aussi la lutte contre le blanchiment d'argent a imposé des changements dans le fonctionnement des études et des institutions notariales polonaises : organes d'ordre des notaires, entités tenant des registres notariaux, etc.

Lutte contre le blanchiment d'argent — Le Parlement polonais a adopté la loi relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme le 1^{er} mars 2018. Les changements concernent les obligations des notaires.

- Désormais, ils enregistrent toutes les transactions supérieures à 15 000 € et transmettent les informa-

tions à l'inspecteur général de l'Information financière. L'implémentation de la directive du Parlement Européen et du Conseil 2015/849 du 20 mai 2015 a entraîné la modification des procédures notariales actuelles en élargissant les obligations des notaires en la matière. Des formations sont organisées pour les notaires et leurs collaborateurs.

Vers la numérisation — Depuis avril 2018, le KRN tient le Référentiel central des Copies Numériques des Actes Notariés (CREWAN). Les copies et les extraits numériques des actes notariés sont gardés au système téléinformatique. Après avoir établi un acte qui comprend des informations fondant son inscription au registre du commerce (KRS), le notaire enregistre immédiatement sa copie numérique dans le CREWAN. Les tribunaux auront accès au CREWAN et pourront télécharger les copies numériques des actes.

Notaires-Stagiaires — Cent quatre-vingt quinze candidats ont été acceptés pour le stage de notaire-stagiaire en 2018 contre 281 l'an passé. Avec la dérégulation du notariat, le nombre de candidats diminue; un phénomène similaire est observé dans d'autres professions juridiques.

vie des chambres

RÉPUBLIQUE DE CENTRAFRIQUE

Un décret sur la création des SARL fait débat. Les notaires disposent de tarifs pour leurs actes.

Débat autour du décret de création d'une SARL

La Chambre des notaires a participé à un atelier de validation du projet de décret portant la forme des statuts et fixant le capital social minimum dans le cadre de création d'une SARL en République Centrafricaine organisé par le Guichet unique de formalités des entreprises. Les travaux se sont déroulés dans une ambiance d'échanges mutuels constructifs et contributifs consistant à faire le balayage des articles et leur validation progressive. Malheureusement, la Chambre des notaires de Centrafrique ne se réjouit pas du suivi et du résultat de cet atelier de relecture et de validation. Les interventions des notaires n'ont pas totalement été prises en compte. La Chambre doit saisir le Conseil d'État pour annuler le décret qui a été publié.

Tarifs des actes — Suite à la mise en place du comité pour examiner l'avant-projet des dispositions réglementant la tarification des actes notariés par le ministre de

la Justice, et après les travaux pragmatiques de l'équipe, la Chambre des notaires de Centrafrique dispose à ce jour d'un décret fixant les tarifs des actes notariés en République Centrafricaine.

Actualités

- Deux nouveaux notaires ont été nommés qui viennent ainsi renforcer l'effectif de la Chambre qui est désormais porté à dix notaires.
- La Chambre des notaires a participé à des rencontres et a contribué le 20 avril 2018 aux travaux de la 2^e session ordinaire du Comité de gestion du guichet unique de formalités des entreprises en République Centrafricaine.
- La présidente de la Chambre, Christiane Doraz-Serefessenet, a été conviée les 20 et 21 juin 2018 à un colloque organisé par le Conseil national de Crédit de la République Centrafricaine sur la thématique : « Système financier et justice en RCA ».

LIBAN

Suite à l'élection du premier Conseil national des notaires au Liban (CNNL) en 2014, le notariat libanais est en pleine expansion. Il en passe de devenir le 88^e membre de l'Union internationale du notariat.

Rayonnement international — Le notariat libanais favorise les échanges culturels et le partage d'expérience avec ses homologues.

- Après le vote favorable de l'Assemblée générale annuelle de l'Union internationale du notariat (UINL) à Buenos Aires (Argentine) en octobre 2018, le Liban devrait devenir officiellement le

88^e État membre à l'occasion du 29^e Congrès international du notariat qui se tiendra à Jakarta (Indonésie) du 27 au 30 novembre 2019.

- Lors de la visite à Beyrouth du président du Conseil supérieur du notariat français (CSN) en juillet 2018, une convention de coopération a été signée avec le notariat libanais.

vie des chambres

- Le notariat libanais a participé en 2018 à des rencontres et des colloques internationaux, au Maroc, en Algérie, en Jordanie et en France. Il était notamment représenté au 114^e Congrès des notaires de France organisé en mai à Cannes, et aux 6^e Journées de la Méditerranée, en juin à Madrid.
- Pour mémoire, le notariat libanais est devenu en 2017, le 27^e membre de l'Association du notariat francophone (ANF), en marge du Congrès des notaires de France à Lille. Il a été accueilli par un vote unanime.

Actions nationales — Le CNNL œuvre sans cesse à l'accomplissement de sa vision de globalisation, couronnée par la promulgation récente du code de déontologie, largement inspiré des normes de l'Union internationale du notariat (UINL). En outre, il s'implique davantage dans la formation initiale et continue des notaires ; il organise régulièrement des sessions et des tables rondes sur des thèmes d'actualité. Le conseil et l'équipe de formation se sont déplacés pour la première fois dans les différentes régions, une initiative amplement appréciée par l'ensemble des acteurs de la justice.

SUISSE

Le notariat suisse est engagé sur la voie d'une uniformisation et plusieurs projets législatifs sont à l'étude.

Au contraire de notre grand voisin français centralisé, la Suisse est une confédération d'États souverains, dont chacun règle pour son territoire les modalités de la forme authentique.

- C'est ainsi que chacun des 26 cantons suisses possède sa propre réglementation en la matière et que coexistent, par exemple, des notariats indépendants et étatiques, des conditions d'accès à la profession et de rémunération, mais surtout des règles de réception et de conservation des actes authentiques, largement différentes.

Dans le sillage de la globalisation, on assiste actuellement en Suisse à un mouvement d'uniformisation du droit notarial, tant quant au contenu des actes qu'à la procédure d'instrumentation, tendant à une libre circulation des actes, voire des officiers publics qui les instrumentent. Cette tendance est encore renforcée par l'évolution du cybernotariat, en particulier de l'instrumentation à distance, et de l'inscription dématérialisée des actes dans les registres publics.

En débat au 4^e congrès des notaires suisses

Ces problématiques ont été au cœur du 4^e congrès des notaires suisses qui s'est tenu le 15 mars 2018 à Berne. Il a révélé que si la profession, en se modernisant, pouvait favoriser la facilité et la rapidité des transactions juridiques, cela devait se faire dans le respect de la diversité des réglementations (notamment de droit

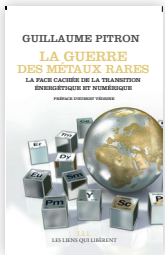
public) cantonales et des particularismes régionaux, en particulier linguistiques, qui font la richesse et la force de la Suisse. Trouver un juste milieu entre ces deux impératifs constitue le défi principal du notariat suisse pour les années à venir.

Projets législatifs en cours

- Révision du droit de la société anonyme : Il est proposé la suppression de l'exigence de la forme authentique pour les sociétés à structure simple.
- Révision du droit des successions : a) Droit à la réserve héréditaire : réduction des réserves b) Instauration d'un « legs d'entretien » obligatoire c) Qualification de disposition pour cause de mort de l'attribution du bénéfice prévue par le contrat de mariage au profit du survivant d) Traitement en droit des successions du crédit des piliers e) Droit d'information des ayants droit du point de vue successoral f) Rapport et réduction g) Testament d'urgence audiovisuel.
- Révision totale de la loi sur la protection des données qui prévoit qu'un éventuel secret de fonction et professionnel ne puisse être invoqué lors de la consultation des données d'une personne décédée par un proche direct.
- Harmonisation ponctuelle du notariat suisse : un groupe de travail remettra fin 2019 à la Confédération un rapport qui constituera la base de la future procédure législative.

Guillaume Pitron

auteur de « La guerre des métaux rares »



Journaliste au Monde diplomatique, Guillaume Pitron est l'auteur du livre « La guerre des métaux rares »³. Dans son ouvrage, il se penche sur l'extraction de

ces matières premières et leur exploitation dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication (ordinateurs, smartphones, objets connectés...), dans les technologies vertes et dans l'industrie, notamment automobile et aéronautique. Les métaux rares sont devenus indispensables à la transition écologique et sont censés contribuer à réduire notre dépendance aux énergies fossiles. Mais cette troisième révolution énergétique et industrielle soulève des enjeux géopolitiques, économiques et environnementaux sans précédent.

Pourquoi ces métaux rares sont-ils devenus si importants ?

Nous vivons une transition énergétique avec des technologies vertes (éoliennes, panneaux solaires, etc.) qui a besoin de métaux rares. Dans la nature, il y a des métaux abondants (fer, aluminium, zinc, cuivre...) et il

y en a d'autres en quantités infinitésimales. Les terres rares sont une catégorie de métaux rares. On en dénombre une trentaine comme l'erbium, le vanadium, le scandium, le samarium, le prométhium... que l'on trouve principalement en Chine. Ils sont indispensables pour faire fonctionner les nouvelles technologies.

Aujourd'hui, toute notre mobilité électrique fonctionne grâce à de tout petits aimants de métaux rares comme le néodyme. Les moteurs électrique d'une automobile, d'une brosse à dents, ou Solar Impulse, l'avion solaire de Bertrand Picard, qui a fait le tour du monde, en ont besoin. Quand vous envoyez un SMS, vous touchez un écran tactile qui fonctionne grâce à une poudre d'indium.

Extraire ces métaux représente un énorme coût financier et environnemental...

Les besoins en terres rares vont croissants : +15% par an. On devrait multiplier leur extraction par deux tous les 5 ans. Dans une tonne de fer, il y a 1 kg de néodyme. Pour 1 kg de lutécium, il faut 1 200 t de roches. Et une

fois extraits, ces minerais doivent être purifiés. Ces opérations sont polluantes. Une tonne nécessite des acides et des centaines de m³ d'eau. En Chine, elle est rejetée dans les nappes phréatiques.

Les terres rares ne contribuent donc pas à la protection de l'environnement ?

Les technologies durables ne respectent pas l'environnement. Transitions énergétique et numérique vont de pair. Le numérique est un énorme consommateur des métaux rares pour les serveurs, les ordinateurs, les millions de km de câbles, les satellites, les fusées qui génèrent énormément de CO₂. L'Internet mondial consomme 50% de plus de CO₂ que le trafic aérien ! Sans parler de l'énergie nécessaire au fonctionnement de ces technologies. Envoyer un email ou refroidir un data center ont un impact sur l'environnement et sur les écosystèmes. Dire qu'une voiture électrique représente zéro émission est faux. L'extraction de certains de ses constituants, principalement en Chine, est une source de pollution qui provoque des cancers. Voilà la réalité de la transition énergétique.